

Les pôles de compétitivité : chimériques ?

Marc Vidal

Les pôles de compétitivité sont de curieuses créations, des chimères pleines de contradictions. Et pourtant leur bilan paraît bon. C'est du moins ce qui ressort de la réunion bilan qui s'est tenue à la fac de droit, le jeudi 10 avril.

Rappelons que les pôles de compétitivité ont pour vocation de faire travailler ensemble PME, laboratoires de recherche et grosses entreprises sur un axe de recherche innovant. Il ne faut pas oublier non plus les partenaires que sont les collectivités territoriales souvent sollicitées par un biais ou par un autre. Les pôles sont d'ailleurs rattachés à un territoire précis.

Les pôles de Midi-Pyrénées

En Midi-Pyrénées, nous avons trois pôles : Celui de l'aéronautique, de l'espace et des systèmes embarqués (encore appelé AESE) ; celui qui est autour des sciences de la vie, le pôle « cancer, bio, santé » ; celui qui est lié à l'agriculture (agrimip).

Cela peut paraître assez peu sur les 71 pôles français mais tous les pôles ne sont pas reconnus comme ayant la même importance. Seuls les pôles dits « mondiaux » ou à « vocation mondiale » visent une action à l'international. Les pôles restants relèvent davantage de l'aménagement du territoire.

On voit clairement *une première contradiction apparente* entre les pôles qui visent le marché mondialisé et ceux qui ont pour but de développer le territoire régional. Les pôles qui font intervenir des acteurs locaux sont éligibles à des aides financières à partir du « zonage » réalisé, c'est-à-dire de la liste des communes concernées.

Le local est concerné sans être central

En réalité l'aménagement du territoire est une vocation seconde. Tous les pôles essaient de réaliser des innovations technologiques dans le but de les vendre sur le marché mondialisé. Par contre, cette démarche implique un territoire local que ce soit du point de vue de l'innovation (laboratoire de recherche) ou de l'industrialisation.

Le pôle « cancer-bio-santé » sera très lié au canceropôle toulousain, même s'il est par construction bi-régional (Midi-Pyrénées et Limousin).

Castres, avec la télésanté et Pamiers sont également partie prenante dans ce pôle. Ce pôle a un petit déficit en institutions académiques mais est bien présent dans l'économie régionale (Midibiotech, Sanofi, Fabre).

Pour autant cela n'empêche pas de nombreux accords avec l'étranger (Japon, Québec, Catalogne etc...).

Le pôle « aerospace » est également bi-régional. Il fait intervenir à part égale des partenaires de Midi-Pyrénées ou d'Aquitaine. En réalité son marché est mondial. Les régions PACA et Ile de France sont partie prenante dans certains projets (pôle Pegase).

Mais 80% des partenaires sont dans la région : cela suffit pour accéder aux aides financières. Le campus « aerospace » qui verra le jour à Toulouse, le démantèlement d'avions à Tarbes, le laboratoire de cognitique de Bordeaux sont quelques exemples d'enracinement territorial.

Le pôle « agrimip » travaille autour de la notion de « agrochaîne » : on part de la production locale d'un produit alimentaire typique jusqu'à une commercialisation mondiale en passant par

les industries de l'agroalimentaire. Le succès du roquefort est un bon exemple de ces démarches.

Auto-organisation des pôles... mais avec l'Etat

Dans un pôle, les partenaires imaginent leur mode de gouvernance mais celui-ci reste toujours sujet à contestation. Certains acteurs s'estiment plus mal traités que d'autres et le font savoir.

Le pôle « cancer-bio-santé » essaie surtout d'aider les PME qui en font partie, mais dans d'autres pôles celles-ci ont peu de place.

Le pôle « aéronautique » regroupe plus de 450 membres dont 200 PME. Il vise la création de dizaines de milliers d'emploi dans les vingt ans à venir. D'un autre côté, il lance des projets « structurants » qui ne sont pas à proprement parler de l'ordre de la commercialisation de l'innovation. C'est le cas par exemple de l'Ecole doctorale pour l'aéronautique qui regroupe Grandes Ecoles et Université.

Dans tous les cas, l'Etat intervient par le moyen de subventions (le FUI, Fonds Unique Interministériel). Ce financement est tout sauf anecdotique.

La Région peut aussi mettre la main à la poche. Elle le fait par exemple pour le pôle Agrimip.

Certains définissent les pôles comme des *créatures de l'Etat mais au service des Régions*.

En réalité ce mode de financement par l'Etat est assez original. La plupart des pays ne le pratique que peu ou pas du tout.

Les pôles pour une autre dynamique économique

Certains considèrent qu'un des intérêts principaux des pôles est la *mise en relation*. Les divers acteurs apprennent à se connaître. On s'aperçoit ainsi que des ressources qu'on croyait presque inaccessibles se trouvent chez le laboratoire ou dans la PME voisine.

De nouvelles idées, des *projets innovants dérivent de rencontres informelles*.

Cet effet de mise en relation est confirmé dans le cas des pôles de compétitivité français.

Il faudra sans doute que les Pôles français se mettent davantage au service des PME. Ceux-ci pourraient mutualiser des compétences que les PME peinent à acquérir : compétence à l'exportation, aide financière, aide sur la propriété intellectuelle.

Les Pôles sont aussi un lieu où les institutions académiques sont priées de raisonner en terme d'efficacité économique. La science gratuite intéresse peu les entreprises. Elles attendent que les centres de recherche et les universités déposent des brevets, imaginent des produits commercialisables.

Restons vigilants

Le bilan des Pôles est décrit comme satisfaisant. Chacun toutefois, place le curseur où il souhaite : l'un sera plus près de l'innovation technique, l'autre s'intéressera à l'aménagement du territoire. Un Pôle comme l'aéronautique visera un marché mondialisé : les territoires en récupéreront (ou non) les sous-produits.

Les transferts de la recherche à l'industrie se feront plus ou moins bien. Le soutien apporté aux PME sera plus ou moins importante. Le Pôle sera considéré comme un lieu de rencontre ou comme un moyen de faire financer par le public des projets privés.

Les Verts ne sont sans doute pas hostiles aux Pôles de compétitivité. Il faut toutefois que ceux-ci fassent la preuve de leur capacité à densifier les PME qui font tant défaut à l'économie de Midi-Pyrénées. Il faut aussi rester vigilant des retombées pour notre région. Si dans certains pôles l'implication territoriale paraît naturelle (produit de terroir), d'autres industries pourraient facilement se détourner de leurs responsabilités.

A cet égard, la richesse intellectuelle, la présence de recherches de pointe, l'activité d'universités puissantes seront un levier important pour garder localement entreprises et emplois.

Des universités trop dépendantes de pôles économiques ne penseraient plus qu'en termes d'innovations brevetables. Cela serait regrettable. Il faut au contraire que la connaissance garde tout son potentiel de contestation pour conserver son potentiel de création.

On annonce dans les vingt ans à venir une fertilisation croisée entre les divers pôles de compétitivité régionaux autour des nano-bio-info technologies. Le dossier, à n'en pas douter, sera explosif. On espère qu'il existera un lieu où pourront se mener des réflexions de fond sur l'intérêt social des nano-technologies ou sur leur écotoxicité.